

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'AUZANCE

Département de VENDÉE / Commune de VAIRÉ (85150)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont de la Grève	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont de la Grève mentionné sur le Scan Littoral. Localisation confirmée par la donnée SIG transmise par la DDTM85 (en rose sur le Scan Littoral ci-dessous). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

